

**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 25/2021
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 20'000.-- TTC pour le
remplacement de l'infrastructure téléphonique

Délégué municipal

M. Nicolas Ray

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans le cadre de l'évolution technologique, l'ensemble des prestataires téléphoniques ont annoncé, il y a déjà quelques années, l'abandon de l'analogique pour évoluer sur une téléphonie basée sur l'IP (Internet Protocol). Ce changement a nécessité pour tous les détenteurs de téléphones fixes une adaptation, que ce soit par la mise à jour des infrastructures existantes ou par le remplacement de ces dernières.

La Commune d'Arzier-Le Muids n'a pas fait exception et a également été contrainte de procéder à une mise en conformité de son installation datant de 2009. Pour des questions financières notamment, il avait été décidé, en 2018, de procéder à une simple mise à jour du central téléphonique pour être compatible aux nouvelles normes. Etant précisé que les appareils en tant que tel n'ont pas fait l'objet de grandes modifications depuis leur installation.

A ce jour, nous avons identifié de nombreuses faiblesses dans notre infrastructure et dans son organisation. Ces dernières sont dues notamment à la vétusté du matériel et à l'évolution constante, tant des nouvelles technologies, que du fonctionnement de l'administration communale. A noter que la situation pandémique que nous connaissons n'a fait que souligner de manière plus marquée encore les limites de nos installations et la nécessité de procéder sans délai à une évolution.

Fort de ce constat, la Municipalité a décidé de renouveler les infrastructures téléphoniques de nos bâtiments afin de pouvoir bénéficier des nouvelles technologies en la matière et d'optimiser sa configuration, tout en facilitant sa gestion.

2. Descriptif

Objectifs

Les objectifs de ce projet peuvent être résumés ainsi :

- Mettre à jour notre infrastructure vétuste ;
- Bénéficier des dernières avancées en matière de dématérialisation (partielle ou totale) ;
- Permettre d'adapter l'installation aux particularités de nos services (heures, secrétariat, etc.)

Etude des besoins

Dans le cadre de ce projet, les collaborateurs ont été approchés par leurs chefs de service afin de récolter l'ensemble des besoins et des attentes pour élaborer un cahier des charges correspondant aux besoins effectifs.

Cahier des charges

Compte tenu de ce qui précède, les besoins ont pu être divisés en trois catégories regroupant les points indispensables, l'aspect technique et l'aspect organisationnel.

Points indispensables :

- Transfert externe (notamment sur n° de portable) possible ;
- Enregistrement d'un carnet d'adresse commun et personnel ;
- Utilisation simple.

Aspects techniques :

- Nombre de lignes sortantes augmenté (actuellement seulement 4 communications simultanées sont autorisées) ;
- Possibilité d'avoir une ligne de service et une ligne directe sur le même poste ;
- Possibilité de création d'un « répondeur automatique » avec choix multiple pour la ligne générale ;
- Augmentation de la bande passante sur nos sites ;
- Possibilité de créer une seconde ligne internet dédiée à la *Voice*.

Aspects organisationnels :

- Possibilité de créer une ligne par service ;
- Sonnerie en cascade disponible ;
- Possibilité de créer des groupes ;
- Possibilité pour le collaborateur de gérer facilement ses configurations.

Dématérialisation

L'aspect dématérialisation a également été étudié, qu'elle soit complète (aucun appareil, tout est géré par ordinateur), ou partielle, avec le maintien des appareils mais la dématérialisation du central.

Pour des questions de confort et d'usage, il a été décidé de se diriger sur une dématérialisation partielle, maintenant ainsi des combinés pour les usagers.

Choix

Après une étude attentive des offres reçues, notre choix s'est porté sur l'entreprise VTX, dont l'offre répond au mieux à nos besoins. Il apparaît tout de même utile de souligner que la comparaison de ces offres, notamment en terme de coûts, s'avère difficile dans la mesure où les produits ne sont pas systématiquement les mêmes et que des options qui existent chez un fournisseur ne sont pas disponibles chez l'autre. Néanmoins, le comparatif a permis de mettre en lumière l'entreprise qui répond le mieux aux exigences susmentionnées.

3. Coûts

Mise en place des lignes Internet	CHF	1'160.55
Mise en place du central téléphonique virtuel et des postes	CHF	250.--
Options Backup 4G	CHF	464.25
Acquisition des appareils téléphoniques	CHF	9'576.60
Main d'œuvre	CHF	5'000.--
Total intermédiaire HTVA	CHF	16'451.40
TVA 7.7%	CHF	1'266.75
Sous-total TTC	CHF	17'718.15
Divers et imprévus (arrondi)	CHF	2'281.85
Total TTC	CHF	20'000.--

Ces modifications auront obligatoirement un impact sur les frais mensuels. Dès lors, nous vous informons qu'une légère augmentation est à prévoir sur le compte de fonctionnement pour l'année 2022.

4. Charges financières

Les charges financières annuelles moyennes s'élèvent à CHF 4'120.--.

5. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

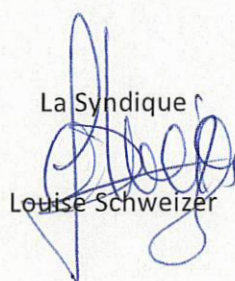
- Vu le préavis municipal n° 25/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 20'000.-- TTC pour le remplacement de l'infrastructure téléphonique
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Vu le rapport de la commission des finances,
- Ouï les conclusions des deux commissions précitées,

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

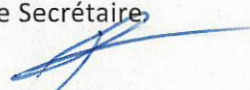
1. d'adopter le préavis municipal n° 25/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 20'000.- TTC pour le remplacement de l'infrastructure téléphonique
2. de financer ce dernier par la trésorerie.
3. d'amortir cet objet sur 5 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} novembre 2021, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique

Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire

Quentin Pommaz